

DECRET n° 80/285 /U.M.NG du 10/07/80

portant intégration et nomination de  
certains Médecins, Chirurgiens, Pharma-  
ciens et Biologistes dans le statut de  
l'Université Marien NGOUABI.

sé le 2/2/1980

as le n° 0017/AC.- LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

DAF

- CT. U.M.NG.
- G.T.F.P.
- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
  - VU le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
  - VU le Décret n° 79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la composition du Conseil des Ministres ;
  - VU l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
  - VU l'Ordonnance n° 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
  - VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
  - VU le Décret n° 59-23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
  - VU le Décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories de la République Populaire du Congo ;
  - VU le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
  - VU le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
  - VU le Décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
  - VU la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
  - VU le Décret n° 65/44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 63/376 du 22 Novembre 1963 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A hiérarchie I de la Santé Publique ;
  - VU le Décret n° 67/50FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de la carrière administrative et reclassements (notamment en son article 1er, paragraphe 2) ;
  - VU le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des cadres des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
  - VU le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

.../...

- VU le Décret n° 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;  
VU le Décret n° 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;  
VU le Décret n° 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;  
VU les dossiers constitués par les intéressés ;

D E C I D E :

ARTICLE 1er. - Les Médecins, Chirurgiens, Pharmaciens et Biologistes ci-dessous désignés, sont intégrés dans le statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI et nommés aux grades suivant le tableau ci-après :

<u>ANCIENNE SITUATION</u>	<u>NOUVELLE SITUATION</u>
---------------------------	---------------------------

ASSISTANTS

1. M. BILONGO-MANENE Auguste

Promu Médecin de 5ème échelon, Indice 1240 p/c du 3 Octobre 1977.	! Titulaire du Doctorat d'Etat en Médecine délivré par l'Université de Montpellier le 19 Décembre 1973, est intégré dans le statut de l'Université Marien NGOUABI et nommé Assistant de 5ème échelon, Indice 1240 p/c du 3 Octobre 1977.
--	--

2. M. GALIBA Jacques

Promu Médecin de 5ème échelon, Indice 1240 p/c du 8 Octobre 1976.	! Titulaire du Doctorat d'Etat en Médecine délivré par l'Université de Bordeaux II le 3 Novembre 1972, est intégré dans le statut de l'Université Marien NGOUABI et nommé Assistant de 5ème échelon, Indice 1240 p/c du 8 Octobre 1976.
--	---

3. M. GALESSAÏY-IBOMBOT Jean

Promu Médecin de 7ème échelon, Indice 1540 p/c du 2 Octobre 1977.	! Titulaire du Doctorat de l'Université de Bordeaux II délivré le 30 Juin 1975, est intégré dans le statut de l'Université Marien NGOUABI et nommé Assistant de 7ème échelon, Indice 1540 p/c du 2 Octobre 1977.
--	--

.../...

4. M. NKOUA Jean-Louis

Promu Médecin de 5ème échelon, ! Titulaire du Doctorat d'Etat en  
Indice 1240 p/c du 23 Août 1978. ! Médecine délivré par l'Université  
! de Montpellier le 11 Mars 1974,  
! est intégré dans le statut de  
! l'Université Marien NGOUABI et  
! nommé Assistant de 5ème échelon,  
! Indice 1240 p/c du 23 Août 1978.

5. M. ONDAYE Gérard

Promu Médecin de 10ème échelon, ! Titulaire du Doctorat de l'Univer-  
Indice 1950 p/c du 10 Août 1975. ! sité de Nantes (Mention Médecin)  
! délivré le 20 Juin 1969, est inté-  
! gré dans le statut de l'Université  
! Marien NGOUABI et nommé Assistant  
! de 10ème échelon, Indice 1950 p/c  
! du 10 Août 1975.

6. M. OPA Jean-François

Promu Pharmacien de 5ème échelon, ! Titulaire du Diplôme de Pharmacien  
Indice 1240 p/c du 2 Novembre 1976. ! délivré par l'Université de Paris-  
! Sud le 24 Septembre 1973, est in-  
! tégré dans le statut de l'Univer-  
! sité Marien NGOUABI et nommé  
! Assistant de 5ème échelon, Indice  
! 1240 p/c du 2 Novembre 1976.

7. M. SILOU-MISSAMBA Jacques

Intégré et nommé Médecin de 5ème ! Titulaire du Doctorat d'Etat en  
échelon stagiaire, Indice 1240 ! Médecine et du Certificat d'Et-  
p/c du 22 Septembre 1977. ! des Spéciales d'Embryologie  
! Humaine Générale, délivrés par  
! l'Université de Franche-Comté-  
! Besançon respectivement les 18  
! Mai et 27 Mars 1975, est intégré  
! dans le statut de l'Université  
! Marien NGOUABI et nommé Assistant  
! de 5ème échelon stagiaire, In-  
! dice 1240 p/c du 22 Septembre  
! 1977.

.../...

MAITRES-ASSISTANTS

8. M. SINGA Prosper

Promu Médecin de 7ème échelon,  
Indice 1540 p/c du 21 Octobre  
1977.

! Titulaire du Doctorat d'Etat en  
! Médecine et du Certificat d'Etudes  
! Spéciales de Pédiatrie et Puéri-  
! culture, délivrés respectivement  
! par l'Académie d'Orléans et l'Uni-  
! versité René-Descartes les 27  
! Avril 1971 et 16 Octobre 1973,  
! est intégré dans le statut de  
! l'Université Marion NGUABI et  
! nommé Maître-Assistant de 3ème  
! échelon, Indice 1540 p/c du  
! 21 Octobre 1977.

9. M. YALA Fidèle

Titularisé et nommé Pharmacien  
de 7ème échelon, Indice 1540 p/c  
du 12 Décembre 1976.

! Titulaire du Doctorat d'Université  
! en Pharmacie et du Certificat  
! d'Immunologie délivrés par l'Uni-  
! versité de Reims les 6 Octobre 1975  
! et 16 Décembre 1975, est intégré  
! dans le statut de l'Université  
! Marion NGUABI et nommé Maître-  
! Assistant de 3ème échelon, Indice  
! 1540 p/c du 12 Décembre 1976.

10. M. KOUKA-BIBI Daniel

Promu Médecin de 10ème échelon,  
Indice 1950 p/c du 16 Février  
1977.

! Titulaire du Doctorat d'Etat en  
! Médecine et de trois (3) CES  
! d'Anthropologie et Morphologie  
! Quantitative de  
! Neuro-Anatomie et Chirurgie Génér-  
! ale, délivrés par l'Université de  
! Bordeaux et de Nancy respective-  
! ment les 11 Juillet 1969, 5 Juil-  
! let 1976 et 11 Décembre 1973, est  
! intégré dans le statut de l'Uni-  
! versité Marion NGUABI et nommé  
! Maître-Assistant de 6ème échelon,  
! Indice 1950 p/c du 16 Février 1977.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter des dates ci-dessus indiquées, et du point de vue de la solde à compter du 9 Octobre 1978 date effective de prise de service des intéressés au titre de la rentrée universitaire 1978-1979, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 10 Juillet 1980

Par Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail et de  
la Justice, Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

Le Ministre de l'Education  
Nationale

Antoine NDINGA-OBAMA.-

Le Ministre de La Santé et  
des Affaires Sociales

PIERRE DAMIEN OUSSOUKOU BOUMBA.

AMPLIATIONS /

PM	2
SGCM/BC	2
MIEN	2
DAAF	3
DGTFP	3
Rectorat	2
V. Rectorat	2
Secrégal	1
AC, DAF	3
DPAAD.	12
Comptabilité	12
INSSSA	4
Intéressés	12
Chrono	5